



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'HIVER DU 21 DECEMBRE 2021

(Mise en ligne le 19/01/2022)

Réunion en visioconférence du :	Mardi 21 décembre 2021 à 18 heures
Présidence :	M. Erick SCHNEIDER
Présents :	Mme SCIORTINO, MM. ARNAUD, CAPPELLO, DRAOUI, KODJABACHIAN, TOUBOUL
Excusés :	Mmes AISSANOU, ALFONSI, CRIMI, REYNIER ESPEL, MM. AICARDI, CLAVET, MUSTAT
Assistent à la séance :	Mlles CHALIER (Assistante de Direction) et CRINE (Alternante au service communication), MM. BEUNAICHE (CTD PPF), GALLET (Directeur), GUIBERT (Secrétaire Général de la LFA), RUNFOLA (Commissaire aux comptes)

La séance est ouverte à 18 heures par le Président du District de Provence, Monsieur Erick SCHNEIDER, souhaitant la bienvenue à l'ensemble des personnes connectées à l'outil de visioconférence pour cette Assemblée Générale d'hiver.

Le Président rappelle que cette Assemblée Générale devait initialement se tenir en présentiel le samedi 4 décembre 2021 à la Mairie de Martigues, mais que celle-ci a dû être annulée et reportée en raison de l'absence de quorum.

Il cède ainsi la parole au Directeur du District de Provence, Monsieur Michaël GALLET, pour revenir sur les dispositions statutaires en vigueur et applicables dans une telle situation.

Il rappelle tout d'abord qu'en application de l'article 12.5.3 des Statuts du District de Provence : « *la présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée Générale quinze jours au moins avant la date fixée. L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum.* »

Le quorum n'ayant pas été atteint le 4 décembre dernier, il indique qu'une nouvelle convocation a été adressée à l'ensemble des clubs le lundi 6 décembre 2021 les informant de l'organisation de cette Assemblée Générale en visioconférence le mardi 21 décembre à 18 heures.

Insistant bien sur le fait que cette nouvelle Assemblée peut délibérer sans condition de quorum, le Directeur précise également que conformément aux dispositions de l'article 12.5.1 des Statuts du District de Provence, pris dans sa nouvelle rédaction, un seul et unique pouvoir donné à un autre club est autorisé lors d'une Assemblée Générale dématérialisée.

APPEL DES DELEGUES

Sont présents et représentés 35 clubs, pour un total de 284 voix.

Foot Libre Marseille (9 clubs) :

A.S.C.J. FELIX PYAT (5 voix), S.M.U.C. (16 voix), OLYMPIQUE DE MARSEILLE (13 voix), S.O. CAILLOLS (8 voix), BUREL F.C. (8 voix), F.C. BOCAGE FONDACLE LES OLIVES (3 voix), U.S. CHEMINOTS MARSEILLAIS (5 voix), J.S.A. SAINT ANTOINE (5 voix), AV.S. AYGALADES CASTELLAS (4 voix).

Foot Libre Région (26 clubs) :

U.S. PUYRICARD (6 voix), LUYNES SPORT (10 voix), AIX U.C.F. (5 voix), S.C. ALLAUCH (9 voix), A.C. ARLES (11 voix), AUBAGNE F.C. (12 voix), F.C. ETOILE HUVEAUNE (9 voix), A.S. BOUC BEL AIR (8 voix), CARNOUX F.C. (8 voix), F.C. CÔTE BLEUE (8 voix), U.S. EGUILLENNE (7 voix), E.S. FOS (11 voix), A.S. GEMENOS (11 voix), E.S. GREASQUE (2 voix), OLYMPIQUE ROVENAIN (12 voix), C.A. CROIX SAINTE (10 voix), A.S. MARTIGUES SUD (6 voix), U.S. MINEURS DE MEYREUIL (3 voix), C.A. PLAN DE CUCQUES (13 voix), S.O. SEPTEMES (8 voix), AV.S. SIMIANE COLLONGUE (7 voix), SP. SAINT MARTINOIS (7 voix), F.C. ST MITRE LES REMPARTS (5 voix), F.C. SAINT VICTORET (11 voix), U.S. VELAUX (7 voix), U.S. VENELLES (11 voix).

Total : 284 voix

INTERVENTION DES PERSONNALITES

Le Président, Monsieur Erick SCHNEIDER, laisse à présent la parole au Secrétaire Général de la Ligue du Football Amateur, Monsieur Pierre GUIBERT, lequel nous a fait l'honneur de sa participation, excusant l'absence de Madame Véronique LAINE, Présidente Déléguée de la Ligue Méditerranée et Membre du Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur, qui devait initialement participer aux travaux.

Monsieur Pierre GUIBERT, Secrétaire Général de la Ligue du Football Amateur :

Monsieur Pierre GUIBERT salue tout d'abord l'ensemble des représentants de clubs connectés pour suivre cette Assemblée Générale en visioconférence, ainsi que l'ensemble des collaborateurs du District de Provence présents, son Directeur et son Président.

Revenant brièvement sur ses anciennes fonctions de Président du District du Var, il souligne avoir toujours entretenu de bonnes relations avec la Provence, que ce soit avec son ancien Président, Monsieur Michel GAU, qu'avec l'actuel, Monsieur Erick SCHNEIDER.

En sa qualité de Secrétaire Général de la Ligue du Football Amateur, Monsieur Pierre GUIBERT est ensuite revenu sur la situation du football en France depuis presque deux ans, en raison de la crise sanitaire.

Il a évoqué les différentes décisions du Comité Exécutif de la F.F.F., l'accompagnement ayant été mis en place par les instances à destination des clubs, les conséquences de l'arrêt des compétitions, mais également la satisfaction d'avoir pu reprendre les activités pour cette saison 2021/2022, en notant que le nombre de licenciés était reparti à la hausse.

Il conclut cette partie relative à la crise sanitaire en rappelant le devoir de responsabilité de chacun, avec les gestes barrières et la vérification du Pass Sanitaire, afin que tous ensemble nous puissions poursuivre la pratique du football dans les meilleures conditions.

Monsieur Pierre GUIBERT poursuit son allocution en présentant brièvement le programme « Performances 2024 » de la F.F.F. et en indiquant les objectifs de ce dernier, à savoir :

- permettre à tous de jouer, et partout
- plus de Responsabilité Sociétale des Organisations
- développer le foot féminin
- garantir la compétitivité économique
- optimiser la performance sportive

Il insiste sur l'une des priorités fédérales visant à développer et promouvoir le Football Loisir et les pratiques diversifiées, telles que le Foot à 5, le Futnet, le Futsal, le Beach Soccer, le Golf Foot, mais surtout le Foot en Marchant, pratique pour laquelle le District de Provence se montre très active.

Ne voulant pas être trop long, Monsieur Pierre GUIBERT termine son intervention en félicitant le District de Provence pour cette organisation et l'ensemble de son travail au quotidien, ainsi que son Président, Monsieur Erick SCHNEIDER, et ses proches collaborateurs, au regard de la difficulté que représente la gestion d'un District.

Il cède ainsi la parole après avoir souhaité de bonnes fêtes de fin d'année à toute l'assistance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'ETE DU 26 JUIN 2021

Le Directeur propose à l'assistance la lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale d'hiver du 26 juin 2021, puis l'approbation est mise aux voix.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'Hiver du 26 juin 2021 est approuvé à l'unanimité

PRESENTATION DU RAPPORT MORAL ET SPORTIF DE LA SAISON 2020/2021

Après avoir demandé un moment de recueillement pour tous les disparus de notre football, le Secrétaire Général, Monsieur Jean-Claude CAPPELLO, a pris la parole afin de présenter la première partie du rapport moral et sportif de la saison 2020/2021, en revenant tout d'abord sur les conséquences du COVID qui ont été néfastes pour le monde sportif, et plus particulièrement pour le football amateur qui a vu toutes les compétitions s'arrêter à la fin du mois d'octobre 2020, après environ 6 journées et seulement 1330 rencontres organisées contre environ 18 000 lors d'une saison « normale », pour ne reprendre qu'en juin 2021.

Il rappelle qu'au fil des mois, le Comité Exécutif de la F.F.F. a fait parvenir plusieurs décisions, dont l'une des plus significative fût l'arrêt des championnats pour cette saison 2020/2021, actant cette saison comme blanche, et évoquant les conséquences qui devaient en découler, à savoir reprendre une nouvelle saison avec les mêmes poules, les mêmes équipes et les mêmes groupes, seules les équipes ayant déclarés forfait général ou celles ayant été sanctionnées administrativement ou disciplinairement n'ayant pas eu le droit de repartir sur les mêmes bases que la saison dernière.

Le Secrétaire Général indique qu'en raison des règles instaurées par le Gouvernement durant le confinement du 29 octobre au 15 décembre 2020 et le respect de plusieurs gestes barrières, le District de Provence a fermé ses portes, tout en restant disponible pour les clubs et les 36 763 licenciés, et cela malgré la mise en chômage partiel de la plupart des salariés, les autres étant en télétravail.

Malgré le confinement, et même si plusieurs opérations ont dû être annulées, le Secrétaire Général mentionne que, grâce aux équipes du District de Provence et à la visioconférence, plusieurs actions ont quand même pu être organisées, ainsi que de nombreuses réunions et formations, ce que le Directeur détaillera dans la seconde partie de ce compte-rendu.

En parallèle, durant cette période d'inactivité, le Secrétaire Général indique que le Pôle Compétitions du District de Provence n'a eu de cesse de travailler sur les éventuels scénarii de reprise tenant compte des informations fédérales reçues.

Le Secrétaire Général a ensuite dressé un bref bilan par Commissions.

Commission Technique

Tenant compte du confinement, des restrictions sanitaires, et surtout du chômage partiel, seul neuf modules de formation ont eu lieu, dont trois en visioconférence, tandis que les Labels ont été validés pour seize clubs dans les divers niveaux.

Commission des Statuts et Règlements

Même si la saison a été écourtée, la Commission des Statuts et Règlements a traité environ 300 dossiers, dont 60 % concernant la Feuille de Match Informatisée avec toujours un des plus mauvais chiffres de réussite de France.

Pour ne pas changer, il évoque également de nombreux dossiers concernant la participation de joueurs non licenciés qui semble être une habitude pour certains.

Commission de Discipline

Concernant la Commission de Discipline, 91 dossiers ont été traités dont un en vertu de la procédure d'instruction.

Commission Départementale des Arbitres

190 arbitres étaient enregistrés pour cette saison 2020/2021.

Avant de céder la parole au Directeur, le Secrétaire Général rappelle que le Pass Sanitaire est une obligation mise en place par le Gouvernement. Ainsi, que l'on soit pour ou contre, et même si cela peut être compliqué à faire respecter, il est nécessaire de l'exiger, et cela dans le but d'éviter que la pandémie reprenne le dessus.

Le Directeur du District de Provence, Monsieur Michaël GALLET, prend la parole afin de présenter la seconde partie du Rapport Moral et Sportif de la saison 2020/2021.

Rien d'original, la crise sanitaire a évidemment impacté l'organisation des actions thématiques et autres formations mises en place par le District de Provence.

Bien que devant à nouveau être actif durant cette saison 2020/2021 sur les thématiques habituelles, à savoir l'insertion, l'inclusion des personnes en situation de handicap, la féminisation, le sport-santé, et bien d'autres, le District de Provence n'a pu organiser qu'une infime partie des actions projetées.

PJJ

Concernant l'action en partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse visant à proposer des programmes de réinsertion aux jeunes détenus à l'EPM de Marseille, le Directeur indique que le District n'a pu intervenir qu'en avril et en juillet, et non pas durant toutes les vacances scolaires comme cela été prévu.

Ont quand même pu être dispensés à deux groupes d'une dizaine de jeune des activités Foot Loisir, ainsi que des temps théoriques sur le dispositif du service civique, les formations et métiers dans le sport, ainsi que des ateliers éducatifs et de prévention à la laïcité et aux valeurs de la République.

Foot Dating

Toujours dans le volet insertion, le Directeur rapporte que le District devait organiser une nouvelle session du Foot Dating, en collaboration avec Pôle Emploi et la Mission Locale, en février 2021.

Cette journée n'a pu se tenir mais une séance de rattrapage a pu avoir lieu le 9 décembre dernier, avant de renouveler en 2022 comme cela est prévu dans le programme d'actions de la saison 2021/2022.

Il rappelle que ces événements permettent à des demandeurs d'emplois de rencontrer des recruteurs sur des terrains de Foot 5.

Handicap

Les actions TOUS FOOT en partenariat avec les Comités Départementaux Handisport et Sport Adapté, prévues en janvier 2021 et fin de saison dernière, n'ont pu également se tenir en raison de l'arrêt des activités et du profil fragile des pratiquants en situation de handicap.

Le Directeur précise que le District de Provence va bien évidemment reprendre ces opérations dès janvier 2022.

Féminisation

Les journées Filles Fête du Foot, qui devaient démarrer à partir de novembre 2020, n'ont pu également se tenir, tout comme le colloque « Dirigeantes au Pluri'Elles : et moi ? », ce dernier ayant pu tout de même voir le jour le 20 novembre dernier, et ce fût une très belle réussite.

Le Directeur souligne que le District a pu malgré tout maintenir l'opération Octobre Rose Fait son Foot le 17 octobre 2020 sur les installations de LANCON DE PROVENCE avec plus de 150 pratiquantes et 1800 euros récoltés en faveur de la Ligue contre le Cancer, partenaire de cet évènement.

Sport-santé

Les sessions Foot en Marchant avec les Maisons du Bel Âge du Conseil Départemental des Bouches du Rhône n'ont pu uniquement se tenir qu'en juin 2020, avec cinq sessions au total, pour 71 participants, alors que des sept formations aux gestes de premiers secours (PSC1) initialement programmées, une seule a pu se tenir, le 26 septembre 2020 au FCL MALPASSE pour 12 licenciés formés.

Téléthon

Le Directeur signale que le District de Provence devait organiser sa deuxième édition de Téléthon Foot en partenariat avec la MPJS d'Aix-en-Provence le 25 novembre 2020 sur les installations du Complexe Sportif de Ventabren, annulée elle aussi.

Toutefois, pour rester mobiliser, il précise qu'a été lancé une édition numérique avec l'organisation d'un tournoi e-foot et d'une tombola, pour laquelle la somme de 267 euros a été récoltée.

Fort heureusement, une nouvelle édition a pu être organisée pour cette saison le 24 novembre dernier, à Ventabren, laquelle aura permis de récolter davantage.

Formations

Enfin, en ce qui concerne les formations, le Directeur indique que bien évidemment celles-ci ont été également impactées, mais que grâce au système de la visioconférence, le District a pu maintenir une offre satisfaisante, avec :

- Cinq formations règlementaires de dirigeants (une en visioconférence) : 78 dirigeants formés
- Deux formations Présidents, Secrétaires, Trésoriers en visioconférence : 12 dirigeants formés
- Six modules de formations du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants (quatre en visioconférences) : 50 dirigeants formés.

Ne développant pas d'avantage cette partie ainsi que les aides à la structuration des clubs, puisqu'un point à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale lui est dédié, le Directeur soumet à présent ce Rapport Moral et Sportif de la saison 2020/2021 à l'approbation des clubs.

Le Rapport Moral et Sportif de la saison 2020/2021 est approuvé à l'unanimité

PRÉSENTATION ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER DE LA SAISON 2020/2021 ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Trésorier Général du District de Provence, Monsieur Franck KODJABACHIAN, commence sa présentation en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des personnes connectées pour cette Assemblée Générale, regrettant une nouvelle fois de devoir réaliser cet exercice en visioconférence et non pas en présentiel comme cela était initialement prévu.

Il rappelle que les comptes ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et bien sûr, vérifiés par le nouveau commissaire aux comptes, la S.A.S. DOL MAMAN & ASSOCIES, aucun évènement significatif n'étant intervenu durant l'exercice clos au 30 juin 2021 et aucun changement de méthode d'estimation ou de présentation n'étant intervenu au cours de l'exercice.

Concernant l'actif, passant de 5,7 m€ en 2020 à 5,44 m€ en 2021, le Trésorier évalue l'amortissement annuel à 300 k€, précisant non seulement que l'amortissement de la construction, qui a coûté en 2009 1,5 m€, se fait sur une durée de 60 ans, à raison de 25 k€/an, mais qu'il y a également l'immobilisation financière de 779 k€ mis en garantie pour le prêt du Crédit Agricole qui a été supprimée et libérée.

Il indique que les valeurs mobilières de placement passent de 1,96 m€ à quasiment 2,2 m€ suite au remboursement de comptes à termes arrivés à échéance.

Au niveau du passif, passant de 5,7 m€ en 2020 à 5,44 m€ en 2021, le Trésorier rapporte les informations suivantes :

- Des fonds propres stables à hauteur de 4 458 875 € en 2021 contre 4 466 825 en 2020
- Des provisions pour risques diminuées de 93 k€ en 2021 contre 101 k€ en 2020
- Une diminution de l'emprunt de 697,50 k€ en 2020 à 612 k€ en 2021
- Des dettes fiscales en diminution passant de 152 k€ en 2020 à 139,50 k€ en 2021.

Le Trésorier souligne ensuite, en ce qui concerne le compte de résultat, que le chiffre d'affaire hors subventions s'élève à 339 k€ en 2021, contre 708 k€ en 2020, soit une perte de – 369 k€ en raison de la crise sanitaire et l'arrêt des compétitions.

Une perte de – 159 k€ est à signaler, en ce qui concerne les frais relatifs aux amendes diverses, sanctions disciplinaires et forfaits, par rapport à la saison dernière, ce chiffre montant à – 254 k€ par rapport à la dernière saison complète.

Le reste de la perte de chiffre d'affaire s'explique en partie par l'absence de vente de billets de match de l'Olympique de Marseille mais aussi par une baisse du nombre de licenciés.

Toujours en ce qui concerne le compte de résultat, le Trésorier évoque une augmentation des subventions, et cela malgré un contexte particulier, passant de 340 k€ en 2020 à 347 k€ en 2021.

Cela s'explique par le maintien de la plupart des subventions perçues malgré l'absence d'activités, ainsi qu'une augmentation de la subvention reçue de la part du Conseil Départemental.

Il poursuit en commentant les informations suivantes :

- Les contributions financières et les reprises sur amortissements passent de 74,3 k€ en 2020 à 93,5 k€ en 2021
- Une baisse des produits d'exploitation de – 431 k€, passant de 1 211 k€ en 2020 à 780 k€ en 2021
- Une baisse des charges d'exploitation de – 448 k€, passant de 1 414 k€ en 2020 à 966 k€ en 2021, expliquée comme suit :
 - Baisse des achats : 257 k€ en 2021 contre 567 k€ en 2020
 - Baisse des salaires : 398 k€ en 2021 contre 459 k€ en 2020, en raison du chômage partiel pour 69 k€

- Diminution des charges sociales : 128,4 k€ en 2021 contre 164,5 k€ en 2020
- Autres charges : 39,3 k€ contre 50,6 k€ en 2020.

Le Trésorier Général conclut son intervention en évoquant le résultat net passant de – 186,3 k€ en 2020 à – 179,7 k€ en 2021, soit une augmentation de 6,6 k€ malgré la période de crise sanitaire, ce qui démontre que le résultat est somme toute maîtrisé.

INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Commissaire aux comptes, Monsieur Eric RUNFOLA, du cabinet S.A.S. DOL MAMAN & ASSOCIES, a effectué un rapport sur les comptes du District de Provence arrêtés au 30 juin 2021, sur la justification des appréciations portées sur ceux-ci et sur les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Monsieur Eric RUNFOLA certifie les documents établis réguliers et sincères.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2021 12			Exercice N-1 30/06/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	10 192	10 192				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	279 255	89 216	191 040	201 480	10 441	5,18
	Constructions	3 370 993	1 297 847	2 073 146	2 133 779	60 633	2,84
Installations techniques Matériel et outillage	214 256	165 850	48 406	41 232	7 174	17,46	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres				779 000	779 000	100,00	
Total I	3 874 696	1 562 104	2 312 592	3 155 471	842 879	26,71	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	100		100	4 005	3 905	97,50
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	244 969	11 218	233 751	335 336	101 586	30,29
	Valeurs mobilières de placement	2 179 000		2 179 000	1 960 000	219 000	11,17
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	709 017		709 017	211 282	497 736	235,58
Charges constatées d'avance (2)	5 923		5 923	3 565	2 358	66,16	
Total II	3 139 009	11 218	3 127 791	2 514 187	613 603	24,41	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 013 705	1 573 322	5 440 383	5 669 658	229 275	4,04	

(1) Doit à moins d'un an
(2) Doit à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2021 12	Exercice N-1 30/06/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	4 458 875	4 466 825	7 950	0,18
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires		1 500 000	1 500 000	100,00
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau	1 153 156	1 271 492	118 336	9,31	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	179 702	186 288	6 586	3,54
	Situation nette (sous total)	3 126 017	4 509 044	1 383 028	30,67
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	1 193 834		1 193 834	
	Provisions réglementées				
	Total I	4 319 851	4 509 044	189 194	4,20
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	92 885	101 027	8 142	8,06
	Provisions pour charges				
	Total III	92 885	101 027	8 142	8,06
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	611 886	696 280	84 374	12,12
	Emprunts et dettes financières diverses	139 466	144 982	5 516	3,80
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	18 038	18 444	406	2,20
	Dettes des legs ou donations	70	35	35	100,00
	Dettes fiscales et sociales	143 048	152 397	9 350	6,14
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		6 435	6 435	100,00
	Autres dettes	58 079	39 034	19 046	48,79
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	57 060	2 000	55 060	95
	Total IV	1 027 647	1 059 587	31 940	3,01
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 440 383	5 669 658	229 275	4,04

(1) Dont à plus d'un an
 dans à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et autres crédits de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2021	30/06/2020	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages	338 963	707 712	368 729	52,10
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	347 485	340 691	6 794	1,99
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	28	13 576	13 548	99,79
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels		9 574	9 574	100,00
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	29 560	42 100	12 540	29,79
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	63 920	74 315	10 395	13,99
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	8	24 021	24 013	99,97
Total I	779 983	1 211 988	432 005	35,64
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	3 258	7 703	4 445	57,70
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	253 966	569 738	305 772	54,63
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	23 242	43 041	19 799	46,00
Salaires et traitements	398 316	459 050	60 734	13,23
Charges sociales	128 497	164 454	35 956	21,86
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	109 594	116 125	6 541	5,63
Dotations aux provisions	9 810	11 021	1 211	10,99
Report en fonds dédiés				
Autres charges	39 278	53 010	13 733	25,91
Total II	965 951	1 414 143	448 192	31,69
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	185 968	202 155	16 187	8,01

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2021	12 30/06/2020	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	10 779	19 631	8 852	45,09
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	27 764		27 764	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	38 543	19 631	18 911	96,33
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés	18 196	19 127	931	4,87
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	18 196	19 127	931	4,87
2. Résultat financier (III-IV)	20 347	505	19 842	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	165 621	201 650	36 029	17,87
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	10 581	8 033	2 547	31,71
Sur opérations en capital	28 249	12 499	15 751	126,02
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	38 830	20 532	18 298	89,12
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	11 511	5 170	6 341	122,65
Sur opérations en capital	41 400	0	41 400	NS
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	52 911	5 170	47 741	923,38
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	14 081	15 362	29 443	191,67
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	957 356	1 252 151	394 796	31,53
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 037 058	1 438 439	401 381	27,90
5. EXCEDENT OU DEFICIT	179 702	186 288	6 586	3,54

Le compte-rendu financier et le rapport du Commissaire aux comptes sont approuvés à l'unanimité.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il est donc proposé d'affecter au poste « Report à Nouveau » pour la reprise de la saison 2021/2022 le résultat déficitaire de – 179 702 € euros correspondant à l'exercice clos au 30 juin 2021.

Après acceptation à l'unanimité de l'affectation de résultat au 30 juin 2021, les capitaux propres, à savoir l'actif au bilan, s'élèveront à 5 669 658 € dont 3 155 471 € d'immobilier.

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX TEXTES DU DISTRICT DE PROVENCE

Le Directeur du District de Provence, Monsieur Michaël GALLET, reprend la parole pour présenter les deux propositions de modifications textuelles, en soumettant à l'approbation une modification concernant l'article 16 du Règlement d'Administration Générale et en présentant une modification de l'article 13-8 des Règlements Sportifs.

- Modification de l'article 16 du Règlement d'Administration Générale (Ententes)

Exposé des motifs : Le club du F.C. ETOILE HUVEAUNE demande qu'il soit possible pour une équipe sous entente de pouvoir accéder aux Championnats Départemental 1, Séniors et Jeunes. Il motive sa demande en arguant que cela peut être décidé règlementairement par le District de Provence, sans être en inadéquation avec les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rédaction actuelle : « 1 – Entente « Senior »

Une équipe Senior masculine en entente peut participer à l'ensemble des compétitions du District de Provence jusqu'en Championnat Départemental 2, sans possibilité d'accéder au Championnat Départemental 1, ni, de facto, aux compétitions de la Ligue Méditerranée.

Une équipe Senior féminine en entente peut participer à l'ensemble des compétitions du District de Provence.

2 – Entente « Jeunes »
Une équipe de Jeunes en entente, constituée en application des dispositions de l'article 39 bis 1. et 2. des Règlements Généraux de la F.F.F., peut participer à l'ensemble des compétitions du District de Provence jusqu'en Championnat Départemental 2, sans possibilité d'accéder au Championnat Départemental 1, ni, de facto, aux compétitions de la Ligue Méditerranée. »

Nouvelle rédaction proposée : « 1 – Entente « Senior »

Une équipe Senior masculine en entente peut participer à l'ensemble des compétitions du District de Provence jusqu'en Championnat Départemental 2, sans possibilité d'accéder au Championnat Départemental 1, ni, de facto, aux compétitions de la Ligue Méditerranée.

Une équipe Senior féminine en entente peut participer à l'ensemble des compétitions du District de Provence.

2 – Entente « Jeunes »
Une équipe de Jeunes en entente, constituée en application des dispositions de l'article 39 bis 1. et 2. des Règlements Généraux de la F.F.F., peut participer à l'ensemble des compétitions du District de Provence jusqu'en Championnat Départemental 2, sans possibilité d'accéder au Championnat Départemental 1, ni, de facto, aux compétitions de la Ligue Méditerranée. »

Avis de la C.J.E.R. et du Comité Directeur : Non Favorable

La modification de l'article 16 du Règlement d'Administration Générale est rejetée à l'unanimité

- Modification de l'article 13-8 des Règlements Sportifs (Surclassement)

Exposé des motifs : Cette proposition de modification est motivée par la modification de l'article 73 des Règlements Généraux approuvée lors de la dernière Assemblée Fédérale du 11 décembre 2021.

Cette modification est proposée afin de distinguer le cas du mineur qui n'était pas sous le coup d'une interdiction de surclassement et le cas du mineur qui l'était, sachant que l'interdiction de surclassement se prolonge automatiquement dans Foot 2000 la saison suivante.

Pour le premier cas, la disposition actuelle s'applique, à savoir une réponse négative au questionnaire de santé vaut surclassement simple.

Pour le second cas en revanche, il faudra que l'intéressé retourne chez un médecin pour que celui-ci lève l'interdiction de surclassement.

Rédaction actuelle : « *Sur autorisation médicale explicite figurant sur la demande de licence, les joueurs et joueuses peuvent pratiquer dans les seules compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à celle de leur licence sauf pour les licenciés U18 et U18 F qui peuvent pratiquer en Sénior et en Sénior F. Les joueuses licenciées U16F et U17F peuvent participer aux compétitions Senior F dans les limites fixées par le règlement de l'épreuve concernée.*

En cas d'interdiction médicale de surclassement sur leur demande de licence, la mention « surclassement interdit » est apposée sur les licences des joueurs ou joueuses concernés.

Pour le joueur mineur, dès lors qu'il n'est pas soumis à l'obligation de fournir un certificat médical en application du paragraphe 2 ci-avant, l'attestation d'avoir répondu négativement au questionnaire de santé vaut autorisation de surclassement simple, dans les conditions exposées au présent paragraphe.

En revanche, pour bénéficier d'un double surclassement, le joueur mineur doit toujours satisfaire à un examen médical, dans les conditions exposées au paragraphe ci-après. »

Nouvelle rédaction proposée : « *Sur autorisation médicale explicite figurant sur la demande de licence, les joueurs et joueuses peuvent pratiquer dans les seules compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à celle de leur licence sauf pour les licenciés U18 et U18 F qui peuvent pratiquer en Sénior et en Sénior F. Les joueuses licenciées U16F et U17F peuvent participer aux compétitions Senior F dans les limites fixées par le règlement de l'épreuve concernée.*

En cas d'interdiction médicale de surclassement sur leur demande de licence, la mention « surclassement interdit » est apposée sur les licences des joueurs ou joueuses concernés.

*Pour le joueur mineur, dès lors qu'il n'est pas soumis à l'obligation de fournir un certificat médical en application du paragraphe 2 ci-avant **et qu'il n'a pas été antérieurement interdit de surclassement par un médecin**, l'attestation d'avoir répondu négativement au questionnaire de santé vaut autorisation de surclassement simple, dans les conditions exposées au présent paragraphe.*

En revanche, Pour bénéficier d'un double surclassement, le joueur mineur doit toujours satisfaire à un examen médical, dans les conditions exposées au paragraphe ci-après. »

Avis de la C.J.E.R. et du Comité Directeur : Favorable

Mise en conformité avec les dispositions réglementaires fédérales.

FORMATIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Le Directeur poursuit sa prise de parole en revenant sur l'accompagnement des clubs en vue d'une meilleure structuration, qui est un des objectifs du District de Provence depuis de nombreuses saisons.

Pour cette nouvelle mandature, il indique que ce souhait fait toujours partie des axes principaux du projet du Comité de Direction, désirant positionner le District comme une instance de proximité dynamique, compétente et disponible.

Durant la saison dernière, et cela malgré les confinements et arrêt d'activités, il précise que le District a essayé d'adapter la majorité de ses contenus en format dématérialisé afin de faire malgré tout bénéficier les clubs de ses services.

Ainsi, les réunions d'information à destination des Présidents, Secrétaires et Trésoriers, les formations règlementaires des dirigeants, les modules du PFFD, ont toutes été proposées en visioconférence dès l'arrêt des activités, dans le but de ne pas couper le lien avec les clubs et pour permettre aux licenciés de toujours s'informer et de se former, pour un total de 140 dirigeants formés.

Des temps d'échanges et de réflexions sous la forme de tables rondes dématérialisées ont également été organisées autour de différentes thématiques, à savoir la crise sanitaire et l'arbitrage, pour respectivement 26 et 18 dirigeants présents au total, pour trois sessions par thématique.

Depuis le lancement de cette nouvelle saison, le Directeur rapporte que le District de Provence a surfé sur cette dynamique avec des plannings ambitieux en termes de formations, aussi bien en soirée durant la semaine, que les samedis, matin et/ou après-midi, en présentiel soit au siège du District soit dans les clubs à leur demande, tout en conservant la possibilité de se réunir en visioconférence pour certaines sessions.

Il précise que le District continue encore d'accompagner les clubs dans la réalisation de leurs projets, et cela des premiers échanges, permettant de connaître leurs objectifs, leurs difficultés, jusqu'à leur aboutissement, le tout en passant par les différentes démarches à effectuer, dans des domaines tels que :

- Dossiers FAFA
- Dossiers de demande de subvention
- Création d'emploi et demandes d'aides
- Dossier d'agrément de service civique (en plus de la mise à disposition de 15 volontaires par le District via un système d'intermédiation, aide renouvelée pour cette saison sportive)
- Réalisation ou enrichissement de votre projet associatif
- Accompagnement sur un développement de projet ou d'action
- Modifications structurelles de votre club (...)

Cet accompagnement est réalisable non seulement grâce à la compétence et à la disponibilité des bénévoles et salariés du District, mais également par le concours de ses partenaires institutionnels tels que la DRAJES et le SDJES, le CD 13, le CDOS 13, le GSE PAM, le GEIQ SPORT, le Pôle Emploi, la Mission Locale, le CRIJ, et bien d'autres encore.

Le Directeur informe que le District de Provence a également lancé depuis le mois de septembre, dans la continuité de cet accompagnement, un suivi encore plus individualisé et régulier concernant la constitution des dossiers FAFA et des demandes de subvention.

Chaque club a désormais la possibilité de prendre rendez-vous les mercredis après-midi avec l'Assistante de Direction, Manon CHALIER, pour bénéficier d'un accompagnement plus poussé.

Vous pouvez donc le constater aisément, le District essaie d'être le plus proche possible de ses clubs et propose une offre de services complète, sans cesse renouvelée, et cela en fonction des besoins identifiés.

Toutefois, malgré cette proximité et l'offre de services complète qui est proposée, le District regrette le peu de mobilisation au regard du nombre de clubs et de licenciés sur le territoire, avec au total 71 dirigeants présents depuis le début de la saison.

Peu de mobilisation non seulement pour recevoir les formations, comme peuvent le démontrer le peu de réponses reçues, peu de mobilisation pour participer aux formations ou encore aux réunions d'informations que le District pu organiser comme sur le Pass Sanitaire ou le Pass'Sport (18 participants), ce qui est fort dommageable car celles et ceux prenant le temps d'y participer font sans cesse remonter des retours positifs, ce qui démontre que les contenus sont adaptés.

Ainsi, le Directeur souligne, alors que les services du District communiquent déjà via différents canaux, à savoir le site internet, les réseaux sociaux, les messageries officielles, qu'il sera nécessaire de s'interroger et de réfléchir avec les clubs à des aménagements, tant sur la forme que sur le fond, afin que les licenciés puissent d'avantage répondre présent.

INTERVENTION DE L'EQUIPE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

L'un des C.T.D. P.P.F. du District de Provence, Monsieur Yoann BEUNAICHE, prend la parole pour l'allocution habituelle de l'Equipe Technique Départementale.

Il commence tout d'abord par rappeler les trois priorités assignées, à savoir :

- Renforcer l'organisation du Football d'Animation et développer ses pratiques
- Accompagner les clubs dans leur structuration (formations des éducateurs, Label...)
- Proposer aux joueuses et joueurs des structures d'accompagnement dans leur progression en relation avec les clubs.

Monsieur Yoann BEUNAICHE poursuit avec la présentation du Développement et de l'Animation des Pratiques (D.A.P.), avec en premier lieu un exposé des missions le composant, à savoir : le football des enfants, le football des jeunes, le football féminin, le football en milieu scolaire, le football loisir et la structuration des clubs.

Après avoir présenté l'organigramme de la Commission du Football d'Animation, il a commenté certains chiffres, dont notamment le nombre de licenciés dans les catégories de Jeunes :

- U6 à U13 : 18 422 licenciés
- U14 à U19 : 8 921 licenciés
- Soit un total de 27 343 Jeunes, représentant 69,39 % des licenciés provençaux.

Monsieur Yoann BEUNAICHE insiste ensuite sur les différents évènements ponctuant la saison du Football d'Animation avec notamment les Challenges, le Festival U13, dont la finale départementale se déroulera le 2 avril 2022, ainsi que les actions phares du Football Féminin avec les Plateaux Ecole de Foot au Féminin, les opérations « Les Filles Fête du Foot », les colloques ou réunions à destination des femmes dirigeantes, ou encore la Défi Cup U15 F et U18 F.

En ce qui concerne la thématique de la structuration des clubs, le C.T.D. P.P.F. du District de Provence revient sur l'importance des différents Labels (Jeunes, Féminines et Futsal) et présente à nouveau l'ensemble des démarches et la procédure inhérente à leur octroi.

A ce titre, il insiste sur l'accompagnement proposé par le District de Provence entre d'une part les réunions d'informations, et d'autre part les diverses visites organisées dans les clubs.

Autre mission du D.A.P. présentée par Monsieur Yoann BEUNAICHE : le football en milieu scolaire, avec le dispositif « Foot à l'école ».

Il rappelle que ce dernier vise à renforcer les passerelles entre les écoles et les clubs et qu'à ce jour, 52 classes y sont engagées.

Avant de passer au Parcours de Performance Fédéral (P.P.F.), Monsieur Yoann BEUNAICHE termine la présentation des missions du D.A.P. avec un axe majeur pour la présente mandature, le Football Loisir et les pratiques diversifiées, que sont le Foot 5, le Futsal, le Golf Foot, le Futnet, le Beach Soccer, le Foot en Marchant et le Fit Foot, en rappelant l'intérêt de chacune de ces pratiques et ce que le District de Provence propose pour chacune d'elles.

S'ouvre à présent le chapitre P.P.F., avec en premier lieu la formation des éducateurs.

Présentant les différents modules organisés pour les CFF 1, 2 et 3 notamment, Monsieur Yoann BEUNAICHE revient sur le projet « 1 équipe = 1 éducateur formé » que le District évoque depuis un certain temps, et qui vise à valoriser les meilleurs éducateurs, pion essentiel dans le bon déroulement des rencontres et dans la progression des joueurs, par une série de mesures.

Il rappelle que ce projet s'articule autour d'un plan d'actions progressif sur trois saisons afin de permettre aux clubs de s'organiser et au District de répondre aux sollicitations.

Ainsi, à compter de la saison 2022/2023, sera mis en place un permis de conduire une équipe pour les Championnats avec délégués officiels désignés, permettant d'évaluer l'éducateur responsable de l'équipe sur son comportement, lequel pourra être récompensé ou sanctionné.

Pour conclure son intervention, Monsieur Yoann BEUNAICHE évoque les dispositifs de détections et de sélections par catégories d'âges, avec le Pôle Espoirs pour les U13, les centres de perfectionnement départementaux et régionaux pour les U14, les rassemblements départementaux et Interdistricts pour les U15, et les observations de matches pour les U16, avant de finir sur les sections sportives, au nombre de 12 actuellement sur le territoire départemental en collèges ou lycées.

ALLOCUTION DU PRESIDENT

Le Président du District de Provence, Monsieur Erick SCHNEIDER, reprend la parole afin de conclure cette Assemblée par sa traditionnelle allocution.

Remerciant l'ensemble des intervenants pour la qualité et la précision de leurs messages, il souhaite axer son discours de clôture en appuyant sur trois sujets primordiaux.

Tout d'abord, bien évidemment la crise sanitaire.

Corroborant les propos tenus par le Secrétaire Général de la L.F.A. en début d'Assemblée, il insiste sur l'obligation faite aux clubs de procéder à la vérification du Pass Sanitaire avant chaque rencontre.

Conscient de la charge supplémentaire de responsabilité pesant sur les clubs et les dirigeants, il leur demande formellement de faire cet effort le plus sérieusement possible, et cela afin d'éviter une hausse considérable des contaminations et un éventuel nouvel arrêt des compétitions.

Il précise que durant ces dernières semaines, de nombreux cas de Covid ont été déclarés au sein des clubs, de plus en plus notamment au niveau des jeunes, rendant très difficile le travail effectué par le Pôle Compétitions avec le nombre important de match devant être remis.

Second point sur lequel le Président a souhaité revenir : le Football d'Animation.

Il fait part tout d'abord de sa satisfaction quant au nombre de licenciés, en hausse depuis la saison dernière, avec plus de 19 000 licenciés sur cette catégorie, soit près de la moitié du nombre total de licenciés provençaux.

Souhaitant le meilleur pour les jeunes pratiquants, il indique qu'il entend réformer les Plateaux dès la saison prochaine, afin de les améliorer qualitativement et de répondre au plus près aux attentes des clubs.

Il souligne que ce travail de refonte ne sera pas entrepris de manière isolée par les services compétents du District de Provence mais que cette réflexion sera menée conjointement avec les clubs dès début 2022, dans la lignée des premières discussions réalisées en cette fin d'année lors d'une table ronde dédiée à la thématique du Football d'Animation.

Le Président démontre ainsi tout l'intérêt qu'il porte à ces catégories d'âge et aux souhaits des clubs, et demande en retour à ces derniers qu'ils évitent de déclarer forfait au dernier moment, comme cela se produit malheureusement trop souvent.

En effet, ces forfaits tardifs, en plus d'engendrer des problématiques et des difficultés dans la gestion et la bonne organisation des Plateaux, s'avèrent être un manque de respect envers l'institution mais également envers les autres clubs.

Enfin, pour terminer, le Président tient à évoquer les cas de violences dans le football.

Faisant le parallèle avec ce qui se passe actuellement dans le monde professionnel, il appelle chaque licencié, joueur, éducateur, dirigeant, chaque Président de club, à prendre leurs responsabilités afin de lutter contre toute forme de violence sur les terrains et dans les tribunes.

Si un dossier a récemment fait l'objet d'une forte médiatisation auprès de la presse locale mais également nationale, il indique que beaucoup trop de dossiers sont ouverts chaque semaine par la Commission de Discipline, qui ne chôme pas depuis le début de la saison.

Remerciant tout le monde pour l'écoute, Monsieur Erick SCHNEIDER termine son allocution et demande à l'assistance si certains ont des questions diverses à formuler.

QUESTIONS DIVERSES

Ayant fait part de son souhait d'intervenir, le Président du District de Provence donne à présent la parole à son homologue de l'A.S. AYGALADES CASTELLAS, Monsieur Nouredine BELMEKKI.

Celui-ci met en avant avoir bien écouté tous les services que le District de Provence peut proposer mais que néanmoins il rencontrait de grandes difficultés pour accueillir des formations d'éducateurs à son club, ou que bien souvent celles-ci sont organisées trop loin pour pouvoir y faire participer ses éducateurs.

Il relève également des problématiques dans la formation des arbitres officiels, conteste le barème disciplinaire applicable et remet en cause le format des Assemblées Générales, durant lesquelles tout le monde approuve les propositions sans poser de questions.

Monsieur Nourredine BELMEKKI précise que son intervention ne s'assimile pas une volonté de vouloir tout critiquer, loin de là, mais avait uniquement pour but de mettre des sujets sur la table, démontrant ainsi son souhait de contribuer aux réflexions communes.

Tout en répondant sur l'organisation des formations d'éducateurs ou encore en rappelant que le barème disciplinaire est un barème fédéral, le Président prend note de la volonté du Président de l'A.S. AYGALADES CASTELLAS et espère le retrouver lors de prochaines réunions ou tables rondes.

Le Directeur Sportif du F.C. COTE BLEUE, Monsieur Christophe DENIS, prend ensuite la parole pour rebondir sur le protocole Covid-19.

Sachant que le District de Provence ne fait qu'appliquer le protocole défini par la F.F.F., il fait part de son ressenti, à savoir qu'il était à son sens inutile de vérifier le Pass Sanitaire avant chaque rencontre puisqu'on peut être positif même en étant vacciné.

De plus, cela représente une charge de travail importante pour les dirigeants de clubs, notamment si plusieurs matches sont organisés simultanément, entraînant ainsi plusieurs contrôles.

Comprenant ce sentiment, le Président du District de Provence confirme que nous sommes toutes et tous dans l'obligation d'appliquer non seulement les protocoles fédéraux mais également les directives gouvernementales.

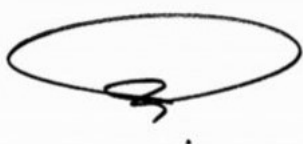
Il précise que des aménagements protocolaires seront certainement pris après les fêtes de fin d'année au regard de la situation actuelle, et qu'à nouveau, il faudra faire en sorte de les respecter et de les appliquer, bien que cela peut être contraignant.

Entendant la volonté de plusieurs responsables de clubs visant à ce que les contrôles du Pass Sanitaire incombent aux arbitres officiels, il souligne avoir pris note de cette doléance et qu'il la fera remonter à qui de droit.

Plus aucune question n'étant formulée, Monsieur Erick SCHNEIDER, clôture ainsi cette Assemblée Générale d'hiver dématérialisée en souhaitant à l'assistance d'excellentes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 20 heures.

Le Président
Erick SCHNEIDER



Le Secrétaire Général
Jean-Claude CAPPELLO

